Règlement de la 7ème Coupe des Clubs

La 7ème Coupe des Clubs est une compétition fédérale par paires.

Elle comporte deux phases :
- *Une phase qualificative* organisée par les clubs dans le cadre de leurs tournois présentiels.
- *Une Finale Nationale de la « Coupe des Clubs »,* Elle se jouera en simultané le samedi **19 juin 2027**, en club, sur un ou plusieurs sites en fonction de la taille des comités.

Les gagnants de chaque série représenteront leur club. Ainsi quatre clubs recevront la « Coupe des clubs » pour la saison concernée.
Cette phase finale fera l'objet d'une dotation spéciale de PP et PE récompensant les joueurs les mieux classés de chaque série.

1. Organisation de la phase qualificative :

1) Principe :

Tout club peut s'inscrire à la phase qualificative : celle-ci se déroule sur 14 séances choisies parmi les tournois de club (simultanés inclus) organisés exclusivement du 1er octobre 2026 au 14 mai 2027, hors tournois courts et express, après-midi et/ou soir et en présentiel uniquement. **Cette épreuve concerne uniquement des tournois par paire, les séances ne peuvent pas être organisées sous format duplicate, multiduplicate ou en Patton Américain**.

2) Inscription des clubs :

Les 14 dates de tournois choisies pourront être rentrées sur l'espace GESTION du site fédéral à partir du 1er septembre.
Le dernier tournoi de qualification pour lafinale ne peut être remonté après le 16 mai 2027.

3) Inscription des paires :

Toute paire est inscrite de fait à la phase qualificative de la Coupe des Clubs, dans la même configuration, dès qu'elle a participé à **au moins 6 tournois de qualification dans la même composition** et dans le même club. Cependant, un joueur peut participer à la coupe des clubs dans plusieurs clubs et/ou avec plusieurs partenaires différents.
Au moins l'un des membres de la paire doit avoir pris sa licence ou être adhérent dans le club où la paire concourt pour la Coupe des clubs.
Pour pouvoir se qualifier pour la phase finale, chaque paire devra avoir joué au moins 6 des 14 tournois organisés par le club, **les 6 meilleurs résultats seront pris en compte pour la participation en Finale Nationale.**

Pour l'équité, en régularité et pour les simultanés, il est très fortement recommandé, sauf cas de force majeure, d'équilibrer les lignes NS et EO à l'aide du logiciel FFBClubNet.
La paire inscrite concourt dans la série du joueur de plus fort indice.
Bien que qualificatif à une finale dotée comme une épreuve fédérale, le tournoi de régularité reste accessible à tout joueur admis par le club, qu'il ait l'intention ou non de participer à cette phase qualificative.
Le dépouillement et la remontée des résultats se feront sur le site de la FFB avec FFBClubnet comme un tournoi de club, ou avec logiciel propre aux simultanés privés (simultanés Bridge Plus et Bridge International). Lors de la phase qualificative, les droits de table sont ceux en vigueur dans le club pour un tournoi de régularité ; ils ne peuvent être majorés au seul motif qu'il s'agit d'un tournoi de la coupe des clubs.

4) Attribution des points d'expert :

Pour cette phase, les points d'expert des tournois de régularité (hors simultanés) seront doublés.

2. Organisation de la Finale Nationale de la Coupe des Clubs :

Cette Finale est fixée le samedi **19 juin 2027**.

1) Modalités :

La Finale de la Coupe des Clubs est organisée en simultané au niveau national, dans un ou plusieurs clubs du Comité selon la participation.
La compétition comprend 2 séances de 18 donnes :
- Séance 1 à 11h (+/- une heure)
- Séance 2 à 14h30 (+/- une heure)
Un buffet pourra être proposé entre les deux séances ou un apéritif dinatoire afin de clôturer cette manifestation de manière conviviale.

Toutes les réclamations concernant les erreurs de saisie de scores doivent être faites au plus tard le **23** juin à 18h auprès du centre organisateur ; les résultats seront alors définitifs et l'homologation sera faite le **24** juin dans la matinée.

2) Établissement du nombre de paires qualifiées par club :

Dans chaque club, **toutes les paires ayant joué au moins 6 séances sont éligibles pour la Finale Nationale de la Coupe (à la discrétion des clubs et des directeurs de compétition)** avec au moins 2 paires de chaque série. Les paires qualifiées représenteront le club dans lequel elles ont jouées à condition que l'un des membres de la paire soit licencié ou adhérent dans le club.

3) Mode de qualification des paires (à l'attention des directeurs de compétition) : Les qualifications se feront au fur et à mesure de l'achèvement de la phase qualificative dans les clubs.

Si un joueur est déjà inscrit pour la phase finale et qu'il se qualifie (avec le même partenaire ou un autre) dans un autre centre, cette nouvelle qualification n'est pas prise en compte sauf à supprimer au préalable la 1ère qualification via le directeur des compétitions du comité.

4) Arbitrage de la Finale :

Les centres sont arbitrés par un arbitre désigné par le Comité. L'arbitre devra savoir utiliser Magic Contest.
Les donnes seront envoyées au responsable du comité (Directeur des compétitions) ou à l'arbitre désigné qui se chargera de la duplication pour les deux séances.
Les résultats seront remontés sur le site de la FFB par l'arbitre désigné avec le logiciel Magic Contest.
Un livret de donnes numérique sera envoyé à chaque joueur à l'issue du simultané.

5) Attribution des points :

La finale de la Coupe des Clubs est une épreuve donnant lieu à une attribution de Points de Performance et de Points d'Experts.

Attributions forfaitaires aux :

- 50 premières paires du classement général (20 PP pour le 1er)